

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2022/017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 23 JUIN 2022

|                    |   |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM             | 4 |
| SYNDICS PRESENTS   | 6 |
| VOTES POUR         | 6 |
| VOTES CONTRE       | 0 |
| ABSTENTIONS        | 0 |

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
**Syndic titulaire :** LE FAOU Michel - DEVINE Marc  
**Excusés :** PELISSIER Laurence - LIENS Charles  
**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** DESIGNATION DES CANDIDATS – UNION LUBERON SORGUE VENTOUX  
=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** L'ASCO du Cabedan Neuf doit désigner les candidats qui vont se présenter à l'élection des membres du bureau lors l'assemblée des associations de l'Union Luberon Sorgue Ventoux.

La liste des candidats est la suivante :

- Titulaire :
  - M. GUY HONORAT
- Suppléant :
  - M. CHARLES LIENS

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la liste des candidats de l'ASCO à l'Union LSV et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 TAILLADES



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20220623-2022\_017-DE